



Syndicat

**cftc**  
**MACIF**

**NOUVEL EMBAUCHE ?  
TES AVANTAGES**

**BIENVENUE**



**COMMENT ÇA MARCHE ?**

## Action Logement

Ils peuvent t'aider pour l'achat d'un bien immobilier (1% logement), à trouver un logement, avancer ton dépôt de garantie, financer des travaux ...

<https://www.actionlogement.fr/>

## Billet de congé annuel

Tu as le droit chaque année d'acheter un billet de train SNCF avec une réduction jusqu'à 25%. Il s'agit du billet de congé annuel.

Il te suffit d'aller sur RH CONNECT pour remplir le formulaire.

## MACIF Evasions

Télécharge la vignette MACIF Évasions, remplis les informations et tu pourras t'inscrire à un voyage, une location ou faire partir tes enfants en colonie de vacances.

C'est simple, tu auras un abattement en fonction de ta situation personnelle.

## CSE MACIF

Télécharge aussi la vignette et renseigne tes informations, tu pourras alors avoir une allocation sport, loisirs, culture ou jeune.

De la billetterie diverse : matchs, spectacles, festivals... Des activités : trampoline, escalade, thalasso... Le programme est varié et évolue tout au long de l'année.

## MPPM mutuelle employeur

Tu as maintenant la mutuelle des salariés de la MACIF.

Télécharge ton application MPPM et suis tes remboursements.

Le tableau des remboursements figure sur le site.

Besoin d'aide? Contacte nous

## La restauration

Tu as droit à des tickets restaurant d'une valeur de 9,60€ sous forme de carte UP si tu n'as pas de restaurant d'entreprise ou inter entreprise.

Tu reçois ta carte le mois qui suit ton arrivée.

A ce jour, il te revient à 3.84 € par ticket, prélevé sur ton salaire le mois suivant.

## Les droits à congés

Le droit annuel à congés payés est de 32 jours ouvrés soit 2,66 jours ouvrés par mois de travail effectif ou période assimilée.

La période de référence pour la détermination de l'acquisition du droit à congés payés est fixée du 1er juin au 31 mai de l'année suivante. La période de prise des congés s'étend quant à elle du 1er janvier au 31 décembre. Tu peux également obtenir jusqu'à 2 jours de BONI

## Les abonnements transport

L'employeur prend en charge 50 % du prix de ton titre d'abonnement souscrit pour ton trajet entre ta résidence habituelle et ton lieu de travail:

- transports publics (train + bus par exemple)
- abonnement à un service public de location de vélos.

Pour bénéficier de cette prise en charge, il te suffit de compléter le formulaire prévu à cet effet en joignant la copie de ton justificatif d'achat nominatif accompagné de ta carte d'abonnement nominative. Tu dois transmettre ta demande et tes justificatifs d'abonnement du mois concerné au plus tard le 10 du mois suivant.

Besoin d'aide? Contacte nous

## La part variable

La part variable est une prime versée une fois par an sur ta performance. Elle est calculée sur l'année passée ou sur les 3 quadrimestres N-1 et versée l'année d'après sur la paie d'Avril. Il faut être en contact direct avec les sociétaires ( CRC com/sin PART et PRO, téléphonie sortante, PAP, réseau debout)

Le montant est calculé en fonction :

- des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- de temps de présence du collaborateur et d'absences
- de ta performance

Pour être éligible, tu dois :

- être en CDI ou CDD ou alternance
- être dans une fonction éligible
- avoir 6 mois d'ancienneté effectifs sur une fonction éligible



---

Valérie SINIGAGLIA - 06.21.13.50.71

---

Sylvie DE MORAIS DEZETTER - 06.21.25.09.10

---

Catherine FUSS - 06.15.78.84.96

---

Elisabeth MARCONNES - 06.41.83.10.65

---

Sébastien FRAINEAU - 06.25.23.84.44

---

**Une question ? Besoin d'aide ?  
Contactez nous !**



CFTC\_MACIF\_SAM

